

1 NOTE EXPLICATIVE

Sur la commune de Saint Martin d'Auxigny, le Chemin rural dit des Rousseaux aux Réteaux possède une portion désaffectée, le long des parcelles cadastrées AB n°92 – 93 et 274.

Cette portion de chemin n'étant plus utilisé par le public, mais également plus comme chemin de randonnée, elle pourrait être cédée. Cette opération ne porte pas atteinte à l'intérêt général de la commune.

La SCI DBH souhaite échanger cette portion de chemin désaffectée de 265 m² contre la parcelle AB n°275. Cette parcelle permettra de maintenir un débouché sur le chemin rural dit des Rousseaux aux Réteaux. Cette parcelle de 376 m² aura une largeur de 4 m pour permettre l'entretien avec un tracteur.

Seule cette partie du chemin est concernée par la modification du tracé du chemin rural dit des Rousseaux aux Réteaux.

L'ensemble des frais de cette opération sera à la charge de la SCI DBH.